

DOSSIER D'INSCRIPTION

L2 – P.P.P.E

Liste des pièces à fournir, à remettre ou à renvoyer le plus rapidement possible par courrier normal (pas de recommandé)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES :

- copie recto verso d'une pièce d'identité ou passeport
- la fiche de renseignements complétée, datée et signée avec une photo collée à l'emplacement prévu
- la fiche urgence complétée, datée et signée

Si vous demandez une chambre à la résidence du Parc :

Les étudiants boursiers devront apporter en même temps que le dossier d'inscription :

- notification de bourses attribuée par le CROUS (même si le taux attribué est à 0)

DOUBLE INSCRIPTION :

Dans le cadre de la licence PPPE, l'inscription à l'Université Paul Sabatier et l'inscription au lycée Bellevue sont toutes deux obligatoires.

IMPORTANT :

Pour valider votre inscription :

Renvoyer votre dossier d'inscription à l'adresse suivante :

Lycée Bellevue. Secrétariat CPGE – 135 route de Narbonne – BP 44370 – 31031 TOULOUSE Cedex 4 (Ne pas envoyer en courrier recommandé)

(accompagné de l'accusé réception complété et joindre un enveloppe timbrée à votre adresse)

Ou le déposer à la loge du lycée du 02 juin au 08 juillet entre 7h15 et 20h00, les 9 et 10 juillet de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Au-delà de ces dates, par courrier.

Si vous avez besoin d'aide : secrétariat CPGE au : **05.62.17.30.20**

Carte Jeune

La demande de la « Carte Jeune » s'effectue directement sur le site de la RÉGION OCCITANIE. En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte devra être demandée sur ce même site. Le renouvellement de carte vous sera facturé.

<https://www.laregion.fr/-cartejeune->

→ **Pour les élèves, étudiants, ayant effectué (au moins) une année scolaire au lycée Bellevue ou dans un lycée de la région**

- Vous êtes déjà en possession de la « Carte Jeune » : elle sera validée (pour la prochaine année scolaire) par nos services, à la rentrée.

- Si vous n'êtes pas encore en possession de la « Carte Jeune », la demande doit être effectuée sur le site de la Région Occitanie.

→ **Pour les nouveaux étudiants qui débiteront leur scolarité au Lycée Bellevue, à la rentrée scolaire 2026.**

- Vous n'êtes pas encore en possession de la « Carte Jeune », cette première demande doit être effectuée sur le site de la Région Occitanie.

INFORMATIONS IMPORTANTES

➤ La « Carte Jeune » **est INDISPENSABLE** pour toute **INSCRIPTION EN TANT QUE DEMI-PENSIONNAIRE** au lycée Bellevue (pour les lycéens et étudiants CPGE).

➤ La Carte Jeune **EST INDISPENSABLE** pour accéder au lycée et à la résidence universitaire « Résidence Parc Bellevue ».

BOURSES

Tous les étudiants doivent constituer un dossier social étudiant (DSE) et y déposer une demande de logement et de bourses sur le site : www.crous-toulouse.fr

Une simulation est alors proposée. Le Crous peut aussi étudier directement les demandes d'aide financière déposées par les étudiants

IMPORTANT

Changement de coordonnées :

En cours d'année, tout changement d'adresse, de coordonnées téléphoniques, d'adresse électronique, de relevé d'identité bancaire ou postal ou modifications diverses sera impérativement signalé au secrétariat du Proviseur.

Année scolaire 2026 2027

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

L2 – P.P.P.E.

Identité de l'étudiant

Nom :
Prénoms : Sexe (M ou F) :
Né(e) le : à Départ :
Adresse :
.....
Nationalité : Numéro national (INE) :
Portable :
Courriel (écrire en majuscule) :

Scolarité 2026 / 2027

Régime : ☐ ½ pensionnaire (5 jours) ☐ ½ pensionnaire (4 jours) ☐ ½ pensionnaire (3 jours) ☐ externe
(sauf le lundi) (3 jours fixes)

BOURSIER ☐ OUI ☐ NON

Demande de chambre à la résidence* ☐ OUI ☐ NON

SI OUI : Faire la demande sur papier libre à joindre au dossier d'inscription, DSE OBLIGATOIRE –

Les chambres sont réservées en priorité aux étudiants boursiers et certains mineurs (selon les revenus des parents)

Scolarité de l'année précédente

Classe, nom et adresse de l'établissement fréquenté :
.....

Responsable légal 1

Nom : Prénom : Emploi : ☆
Adresse :
Code postal : Commune : Pays :
☎ dom. : ☎ travail : ☎ portable :
@ courriel : (en lettres majuscules)

Responsable légal 2

Nom : Prénom : Emploi : ☆
Adresse :
Code postal : Commune : Pays :
☎ dom. : ☎ travail : ☎ portable :
@ courriel : (en lettres majuscules)

Date :

Signature de l'étudiant majeur ou du représentant légal :

A renseigner en fonction de la liste de nomenclature INSEE fournie

Nomenclature à utiliser pour compléter la rubrique « EMPLOI »

- 11 Agriculteurs sur petite exploitation
 - 12 Agriculteurs sur moyenne exploitation
 - 13 Agriculteurs sur grande exploitation
 - 21 Artisan
 - 22 Commerçant et assimilés
 - 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
 - 31 Professions libérales
 - 33 Cadres de la fonction publique
 - 34 Professeurs, professions scientifiques
 - 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
 - 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
 - 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
 - 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
 - 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
 - 44 Clergé, religieux
 - 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
 - 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
 - 47 Techniciens
 - 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
 - 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
 - 53 Policiers et militaires
 - 54 Employés administratifs d'entreprise
 - 55 Employés de commerce
 - 56 Personnels des services directs aux particuliers
 - 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
 - 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
 - 64 Chauffeurs
 - 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
 - 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
 - 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
 - 69 Ouvriers agricoles
- RETRAITES
- 71 Anciens agriculteurs exploitants
 - 72 Anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 - 74 Anciens cadres
 - 75 Anciennes professions intermédiaires
 - 77 Anciens employés
 - 78 Anciens ouvriers
- SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
 - 83 Militaires du contingent
 - 84 Élèves, étudiants
 - 85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
 - 86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

FICHE D'URGENCE À L'ATTENTION DES PARENTS*

Nom de l'établissement : LPO Bellevue – Toulouse

Année scolaire : 2026/2027

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

N° de travail du père : Poste : Portable :

N° de travail de la mère : Poste : Portable :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :
(Suivant le calendrier vaccinal).

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) :

NOM, adresse et N° de téléphone du médecin traitant :

*DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

2026-2027



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée polyvalent Bellevue
Toulouse

INTERDICTION DU BIZUTAGE

**Secrétariat du
Proviseur**

Affaire suivie par

Valérie FALGAS

Téléphone

05.62.17.30.20

Fax

05.62.17.30.01

Mél.

Valerie.falgas@ac-toulouse.fr

136 route de Narbonne

B.P. 44370

31031 TOULOUSE Cedex 4

Le bizutage est une pratique interdite par la loi, et cette interdiction doit faire l'objet d'une attention toute particulière .

Le respect de la dignité des individus ne souffre aucune restriction : c'est une valeur qui s'impose à tous et en tous lieux. Ainsi toute infraction, particulièrement si elle est commise dans le milieu scolaire, est très sévèrement sanctionnée.

Dans son article 225-16-1, le code pénal dispose que « le fait d'amener autrui, contre son gré ou non à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaires et socio-éducatifs est puni de six mois d'emprisonnement et de 50 000 euros d'amende. »

Le Proviseur

Pierre LAURENS

NOTE D'INFORMATION

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

Accès au service de restauration

L'accès au service de restauration se fait à l'aide de la carte jeune délivrée par la Région Occitanie. La demande doit s'effectuer en ligne sur le site www.laregion.fr/-Le-Site-Jeune-. En cas de perte ou de vol : demander une nouvelle carte dans votre espace sur le site de la Région.

Choix du régime

Au moment de l'inscription, vous devrez choisir un régime pour votre enfant.

Voir détail ci-dessous :

- **Demi-pensionnaire 5 jours** : LUNDI – MARDI – MERCREDI – JEUDI – VENDREDI
- **Demi-pensionnaire 4 jours** : LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI, à l'exclusion du mercredi
- **Demi-pensionnaire 3 jours** : LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI
Attention : choix de 3 jours fixes de restauration pour l'année scolaire. Aucun changement de jour ne sera accepté.
- **Externe** : pas de restauration
- **Interne-Hébergé** : repas du soir et nuitée au Lycée Gallieni pour les élèves exclusivement de la filière Rugby.

Le jour de la rentrée scolaire une **fiche restauration** sera distribuée à chaque élève. Ce document permettra de confirmer le choix du régime en fonction de l'emploi du temps. Il devra être impérativement rendu quel que soit le régime choisi (y compris les externes), **au plus tard le vendredi 4 septembre 2026**, au service intendance ou au self lors du passage.

Le régime est **choisi pour toute l'année scolaire**. Toutefois, tout changement de régime ne peut intervenir que pour le trimestre suivant. Il convient d'adresser une demande écrite au secrétariat du Proviseur avant le début de la période concernée. A titre exceptionnel, un changement pourra intervenir en cours de trimestre pour des cas de force majeure (déménagement par exemple). Pour information : 1^{er} trimestre (septembre-décembre), 2^{ème} trimestre (janvier-mars), 3^{ème} trimestre (avril – juillet)

Tarifs

Les tarifs de **la demi-pension et de l'internat sont forfaitaires**, quel que soit le nombre de repas pris par l'élève. Le paiement du trimestre est dû dès réception de l'avis aux familles, envoyé au responsable financier par courriel. (Expéditeur : opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr).

Vous avez la **possibilité de régler la demi-pension et l'internat par télépaiement**. Pour ce faire, vous devrez vous connecter sur le site <https://educonnect.education.gouv.fr> à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe qui vous ont été communiqués (si vous les avez égarés, vous pouvez les demander uniquement au service de scolarité de votre classe) ou à l'aide du numéro de téléphone portable communiqué à l'établissement. Les **autres modalités de paiement restent possibles** (règlement en espèces, par chèque établi à l'ordre du Lycée Bellevue, par virement bancaire sur le compte du lycée).

Le tarif pour l'année 2026 est le suivant :

	Forfait DP 3 jours	Forfait DP 4 jours	Forfait DP 5 jours	Forfait INTERNE
Janvier-Mars	125,98	167,97	209,96	544,78
Avril – Juin	69,98	87,49	104,98	272,39
Septembre- décembre	139,98	192,46	244,96	635,56
Total annuel	335,94	447,92	559,90	1 452,73

L'ensemble des forfaits est calculé sur les **33 premières semaines** de fonctionnement de l'année scolaire, soit **jusqu'au 13 juin 2027**. Ces 33 semaines correspondent à 160 jours d'ouverture du service déduction faite des jours fériés.

A partir de la 34^{ème} semaine :

Demi-pensionnaires : en cas de poursuite effective de la fréquentation du service de restauration, les demi-pensionnaires se verront appliquer le tarif unitaire du repas au ticket soit 3,50 euros.

Les élèves devront se rendre au préalable à l'intendance pour créditer leur carte jeune du nombre souhaité de repas. Attention : aucun passage en négatif ne sera autorisé.

Internes : les familles ont le choix d'opter pour 33, 34, 35 ou 36 semaines avant le début du 3^{ème} trimestre (avant le 1^{er} avril). Après le 1^{er} avril et avant le 30 avril, à titre exceptionnel, il sera possible uniquement d'ajouter 1, 2 ou 3 semaine(s) supplémentaire(s) selon la précédente option choisie (par écrit à l'intendance ou par courriel à l'adresse suivante : intendance.bellevue-toulouse@ac-toulouse.fr). Chaque semaine supplémentaire sera facturée 45,40 euros.

Remises sur les frais de demi-pension ou d'internat (dans les cas suivants) :

- voyages scolaires organisés par le lycée,
- jeûnes pour raisons religieuses, sur demande écrite préalable et conformément au calendrier officiel,
- maladie (y compris COVID) au-delà de 5 jours ouvrables consécutifs dûment justifiés par un certificat médical,
- stages en entreprises,
- exclusion disciplinaire supérieure à 3 jours
- repas non fourni par l'établissement d'accueil pour le bac et les concours CPGE
- participation au championnat de France UNSS avec nuitée

Communication des coordonnées bancaires

Quel que soit le régime de l'élève (externe ou demi-pensionnaire ou interne, boursier ou non boursier), il est **obligatoire de joindre un IBAN du responsable légal** afin de pouvoir procéder aux **éventuels remboursements** (trop-perçus demi-pension, bourses, voyage, stage) et **non à un prélèvement** sur le compte bancaire pour une somme dont la famille pourrait être redevable à l'égard de l'agence comptable.

Attention particulière pour les ELEVES BOURSIERS : il est impératif de fournir l'IBAN de la personne qui a demandé la bourse (nom figurant sur la notification de bourses). Il est impossible de payer la bourse à une autre personne que le demandeur de la bourse.

Que faire en cas de difficultés financières ?

Pour toute difficulté financière, vous pouvez contacter le service intendance au 05.62.17.30.24 ou par mail intendance.bellevue-toulouse@ac-toulouse.fr

Une **aide ponctuelle** peut vous être attribuée par la **commission d'aides sociales du lycée** après examen de votre dossier (ce document est disponible à l'intendance ou sur l'ENT rubrique intendance). Une aide pourra vous être accordée provenant de l'Etat, de la Région Occitanie et/ou de la caisse de solidarité.

Contact service intendance

05.62.17.30.24

intendance.bellevue-toulouse@ac-toulouse.fr

Accusé de réception du dossier d'inscription de :

NOM :

PRENOM :

☐ **PPPE – L2**

☐ **PPPE – L3**

Date :

Signature :

***Ne pas oublier de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse sans
quoi l'accusé de réception ne sera pas retourné.***